



## Conseil économique et social

Distr. générale  
2 février 2026

Français  
Original : anglais

---

### Commission économique pour l'Afrique Forum régional africain pour le développement durable

Douzième session

Addis-Abeba (hybride), 28-30 avril 2026

Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Réunions parallèles de haut niveau visant à examiner en profondeur et à présenter les progrès réalisés, ainsi qu'à favoriser l'apprentissage entre pairs en lien avec les sous-thèmes du Forum : industrie, innovation et infrastructure**

## Document de travail sur le sous-thème : Industrie, innovation et infrastructure

### I. Introduction

1. L'objectif de développement durable n° 9 et ses huit cibles consistent à bâtir une infrastructure résiliente, à promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et à encourager l'innovation. L'infrastructure fournit les systèmes et structures physiques essentiels, nécessaires au fonctionnement des sociétés et des économies. L'industrialisation stimule la croissance économique, crée des possibilités d'emploi et contribue à la réduction de la pauvreté. L'innovation renforce les capacités technologiques des secteurs industriels et favorise l'acquisition de nouvelles compétences. Par conséquent, un développement industriel durable qui profite à tous génère des revenus qui permettent d'améliorer considérablement et durablement le niveau de vie, tout en apportant les solutions respectueuses de l'environnement, nécessaires à une industrialisation durable.

2. L'objectif n° 9 est étroitement aligné sur les priorités de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et son deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033), y compris l'objectif stratégique 1.1, qui consiste à améliorer le niveau de vie, la qualité de vie et le bien-être de tous les citoyens<sup>1</sup> ; l'objectif stratégique 1.2, qui consiste à transformer les économies ; l'objectif stratégique 1.5, qui consiste à renforcer la résilience climatique des économies et des communautés ; l'objectif stratégique 2.3, qui consiste à construire des infrastructures de classe internationale qui sillonnent l'Afrique ; l'objectif stratégique 6.1, qui consiste à éduquer et former les citoyens, en s'appuyant sur la science et l'innovation ; et l'objectif stratégique 7.1, qui consiste à renforcer la place de l'Afrique dans les affaires mondiales.

---

\* ECA/RFSD/2026/1/Rev.1.

<sup>1</sup> Union africaine, *La décennie de mise en œuvre accélérée – Deuxième plan décennal de mise en œuvre 2024-2033* (Addis-Abeba, 2024).



3. L'infrastructure qui est censée quadriller le continent à l'horizon 2063 devrait favoriser l'accélération de l'intégration et de la croissance, la transformation technologique, le commerce et le développement, en vue de catalyser l'industrie manufacturière, le développement des compétences, les technologies durables et innovantes, la recherche-développement, l'intégration, le commerce intra-africain, l'investissement et le tourisme.

## II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre

4. Les progrès accomplis par le continent dans la réalisation de l'objectif n° 9 restent inégaux : bien que la connectivité se soit améliorée, l'industrie manufacturière et la recherche-développement sont toujours à la traîne. Depuis 2015, les avancées ont été limitées, la plupart des pays africains affichant un recul ou des progrès négligeables, ce qui laisse la région loin d'atteindre les cibles de l'objectif n° 9<sup>2</sup>. Les tendances observées en Afrique divergent des tendances mondiales, évoluant souvent dans la direction opposée, et, bien qu'aucune sous-région africaine ne soit en tête pour tous les indicateurs, seule l'Afrique du Nord a enregistré une amélioration pour chaque mesure depuis 2015<sup>3</sup>. Comme le montre la figure I, seule la cible concernant à l'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC) est en passe d'être atteinte, grâce aux efforts déployés pour développer l'accès à Internet à un prix abordable. Les coupures d'Internet ont toutefois doublé depuis 2016, passant de 14 à 28 en 2024<sup>4</sup>. Quatre cibles nécessitent une action accélérée, et les progrès réalisés pour trois d'entre elles ont régressé, mettant en évidence des domaines sensibles.

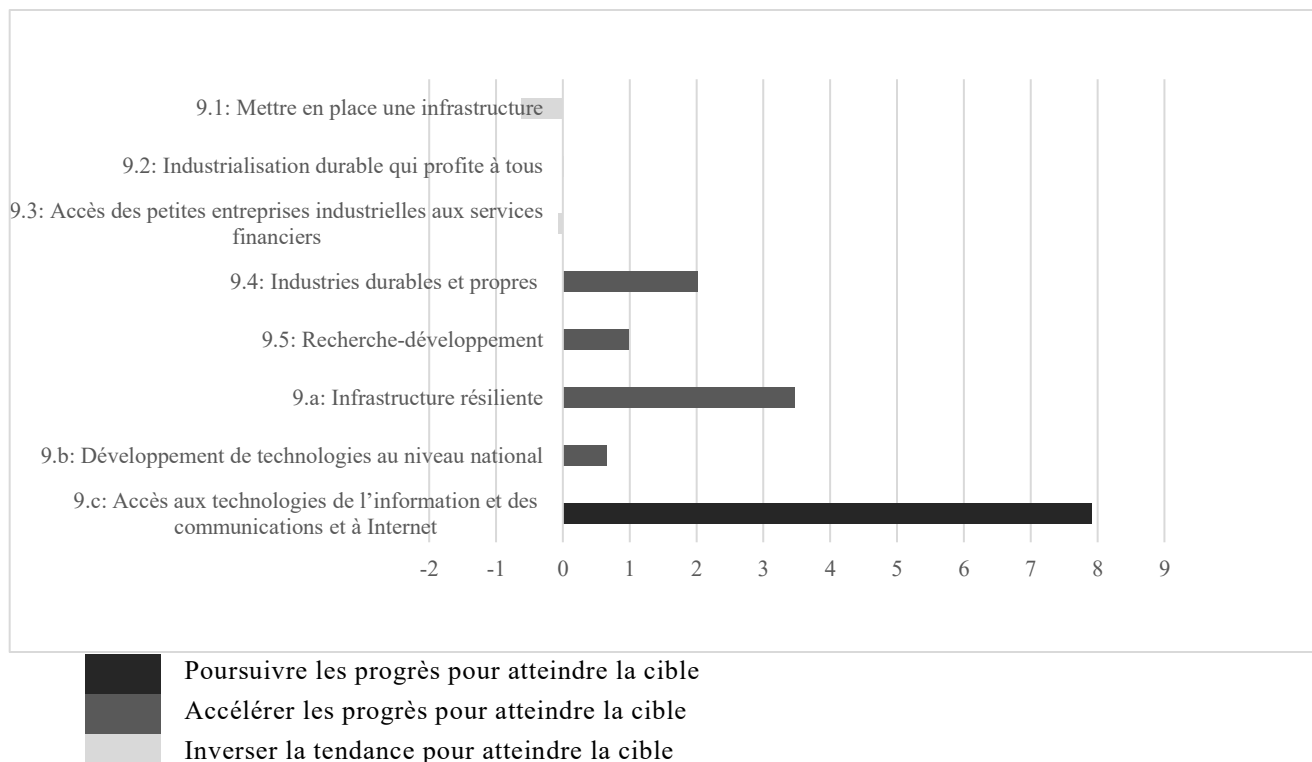
---

<sup>2</sup> Voir Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, « Africa SDG Progress Tracker » (Suivi des progrès de l'Afrique en matière d'ODD), disponible à l'adresse <https://ecastats.uneca.org/data/africa-sdg-tracker/> et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) *Statistical Indicators of Inclusive and Sustainable Industrialization : SDG 9 Progress Report 2025* (en anglais seulement) (Vienne, 2025).

<sup>3</sup> ONUDI, *Statistical Indicators of Inclusive and Sustainable Industrialization: SDG 9 Progress Report 2025* (en anglais seulement) (Vienne, 2025).

<sup>4</sup> Institute of Development Studies, « Internet shutdowns in Africa double since 2016 », 25 septembre 2025.

Figure I  
**Progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des cibles de l'objectif n°9, 2025**  
 (score de performance normalisé)

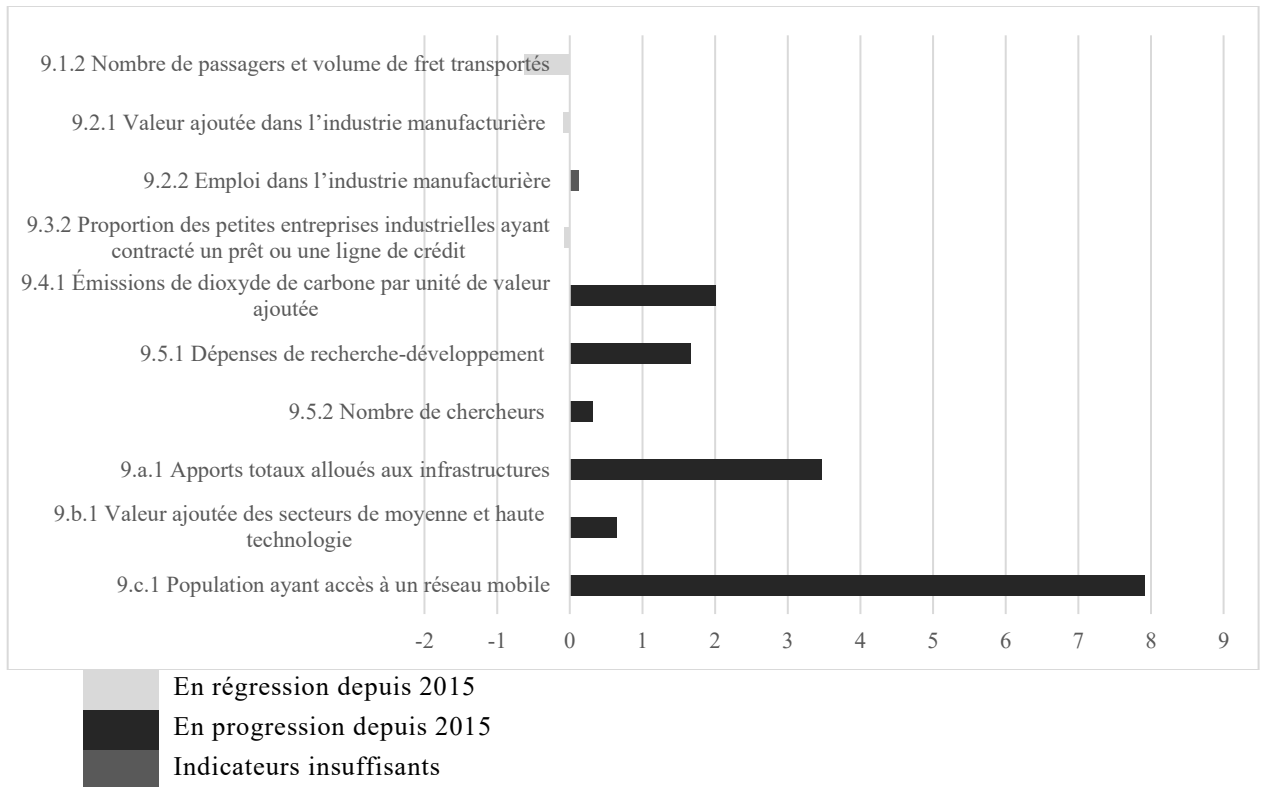


Source : Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, « Africa SDG progress tracker ». Disponible à l'adresse : <https://ecastats.uneca.org/data/africa-sdg-tracker/regional-progress/2025> (consulté le 12 janvier 2026).

5. Au niveau des indicateurs, comme le montre la figure II, les progrès au niveau d'un indicateur – la proportion de la population ayant accès à un réseau mobile (9.c.1) – sont en bonne voie. Alors que trois des indicateurs ont régressé – le nombre de passagers et le volume de fret (9.1.2), la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du produit intérieur brut et par habitant (9.2.1) et la proportion des petites industries ayant contracté un prêt ou d'une ligne de crédit (9.3.2) –, les progrès au niveau des autres indicateurs ont marqué le pas et doivent être accélérés. Il est toutefois important de noter qu'en raison du manque de données disponibles, il est très difficile d'évaluer de manière exhaustive les progrès au niveau de certains indicateurs<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> ONUDI, *Statistical Indicators of Inclusive and Sustainable Industrialization*.

Figure II  
**Progrès réalisés en Afrique au niveau des indicateurs de l'objectif n° 9, 2024**  
 (score de performance normalisé)



Source : Nations Unies, CEA, « Africa SDG Progress Tracker » (voir figure I).

#### A. Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente

6. Grâce à la transition à l'échelle mondiale vers un développement durable, il va être possible pour l'Afrique de s'engager sur la voie d'une industrialisation verte, stimulant la croissance, le commerce et la création d'emplois sur le continent. Cependant, le retard pris par la région dans le développement des infrastructures, en particulier dans le secteur de l'énergie, a entravé les progrès. Les contraintes liées aux infrastructures constituent des obstacles majeurs à l'industrialisation sur le continent, étant donné que les insuffisances et le manque de fiabilité de la production d'électricité, des réseaux de transport, des ports et des systèmes logistiques continuent de limiter le développement industriel et ont des répercussions sur les ménages. Le déficit d'infrastructures reste particulièrement important dans les pays à faible revenu en Afrique<sup>6</sup>.

7. Le développement des infrastructures est la clé de l'intégration régionale et de l'industrialisation et est indispensable pour que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ait des effets bénéfiques. L'Accord pourrait contribuer à la hausse de la demande de fret intra-africain de 28 %, le fret routier, ferroviaire, maritime et aérien augmentant respectivement de 22 %, 8 %, 8 %, 8 %.

<sup>6</sup> ONUDI, *Industrial Development Report 2026 : The Future of Industrialization – Building Future-ready Industries for Sustainable Development* (en anglais seulement) (Vienne, 2025).

62 % et 28 %<sup>7</sup>. La part modale du rail pourrait passer de 0,3 % à environ 7 %, mais le transport routier continuera d'occuper la première place avec près de 70 %.

8. Une étude similaire menée par la CEA en 2025 sur la demande en électricité dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine met en relief le rôle de l'Accord dans la définition des besoins en électricité liés au commerce et les investissements nécessaires correspondants<sup>8</sup>. L'Afrique devra investir 157 milliards de dollars dans les infrastructures électriques entre 2025 et 2030, 195 milliards entre 2031 et 2035 et 258 milliards entre 2036 et 2040. La mise en œuvre de l'Accord ajoute des besoins d'investissement supplémentaire de 3 milliards, 7 milliards et 12,4 milliards de dollars au cours des périodes respectives.

## **B. Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous**

9. Dans l'ensemble, la valeur ajoutée manufacturière par habitant en Afrique a stagné et, exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle est restée globalement inchangée, reculant dans des proportions infimes de 10,7 % en 2015 à 10,6 % en 2024<sup>9,10</sup>. Entre 2022 et 2025, la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB a augmenté dans 22,2 % des pays africains, et la valeur ajoutée manufacturière par habitant a augmenté dans 18,5 % d'entre eux, ce qui indique qu'il existe des problèmes structurels importants qui plombent le développement industriel sur le continent<sup>11</sup>. Une tendance notable en Afrique est le déclin de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB, parallèlement à une légère augmentation de l'emploi dans ce secteur, qui est passé de 7,6 % en 2015 à 8,5 % en 2023, reflet de l'évolution des structures de production et de la dynamique du travail<sup>12</sup>.

10. De plus en plus, les pays africains font de l'industrie une composante clé de leurs stratégies climatiques, comme en témoignent leurs contributions déterminées au niveau national qui, dans leurs dernières versions, incluent la décarbonation des secteurs industriels comme priorité stratégique : toutes les contributions africaines déterminées au niveau national mises à jour font référence à l'industrie, et 70 % d'entre elles incluent des cibles quantitatives, reflet de l'alignement croissant entre les ambitions climatiques, la transformation économique et les objectifs de transition juste<sup>13</sup>.

11. Les mesures industrielles dont il est fait état mettent largement l'accent sur l'efficacité énergétique et l'amélioration des processus dans les industries lourdes, telles que la cimenterie et la fabrication. Parmi les exemples, citons la substitution du clinker et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans la production de ciment

<sup>7</sup> Nations Unies, CEA, *La Zone de libre-échange continentale africaine et la demande d'infrastructures et de services de transport* (Addis-Abeba, 2022).

<sup>8</sup> Nations Unies, CEA, « *The African Continental Free Trade Area and demand for electricity infrastructure and services, and further implications of energy efficiency and transition on trade* » (en anglais seulement) (n.p., n.d.).

<sup>9</sup> ONUDI, *Statistical Indicators of Inclusive and Sustainable Industrialization*.

<sup>10</sup> ONUDI, « SDG 9 Indicators », Statistics Portal. Disponible à l'adresse [https://stat.unido.org/analytical-tools/sdg?tab=charts&country=R1\\_002](https://stat.unido.org/analytical-tools/sdg?tab=charts&country=R1_002) (consulté le 12 janvier 2026).

<sup>11</sup> UNIDO, *Statistical Indicators of Inclusive and Sustainable Industrialization*.

<sup>12</sup> ONUDI, « SDG 9 Indicators ».

<sup>13</sup> ONUDI, Global Matchmaking Platform of the Climate Club et Programme des Nations Unies pour le développement, « From ambition to action: how countries are advancing industry in their NDCs – a joint UNIDO-UNDP explainer on industrial decarbonization in the 2025 NCD cycle » (en anglais seulement) (n.p., 2025).

au Nigéria ; la promotion de la croissance verte, du développement des petites et moyennes entreprises et des secteurs extractifs durables en Angola et au Kenya ; et les mesures visant à améliorer le rendement de l'utilisation des matériaux et à intégrer les énergies renouvelables dans les procédés industriels en Éthiopie.

### C. Cible 9.3 : Accroître l'accès aux services et aux marchés financiers

12. Il a été signalé que l'accès au financement était un obstacle persistant au développement industriel en Afrique. Le sous-développement des marchés des capitaux limite la capacité de modernisation des entreprises. De ce fait, les petites entreprises industrielles ont un accès particulièrement faible au financement, et en particulier dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Ces contraintes financières entravent la capacité de production, les résultats commerciaux et l'innovation, et la fragilité des environnements propices au capital-risque et au capital-investissement limite encore davantage la diffusion de l'innovation. En outre, les niveaux élevés de la dette publique et les tensions budgétaires pèsent sur la capacité des gouvernements à investir dans les infrastructures et à mener une politique industrielle<sup>14</sup>.

13. Pour développer leurs infrastructures à un niveau analogue à celui des pays comparables dans d'autres régions, les économies africaines ont besoin d'investir 2 480 milliards de dollars à l'horizon 2040, soit 155 milliards de dollars par an, ce qui correspondait à 5,6 % du PIB du continent en 2024<sup>15</sup>. Si ces niveaux d'investissement sont atteints, il serait possible d'augmenter la croissance annuelle de 4,5 points de pourcentage, permettant au continent de doubler son PIB d'ici 2040.

14. Les engagements pris par le secteur privé vis-à-vis de l'Afrique pour financer les infrastructures ont atteint 19 milliards de dollars en 2020, contre 11,8 milliards en 2018<sup>16</sup>. Les partenariats public-privé ont continué de contribuer à l'investissement global dans les infrastructures, avec 27 projets de partenariat public-privé clôturés en 2019 et en 2020. La part des engagements concernant les transports est passée de 32 % en 2018 à 42 % en 2020. Malgré ces efforts, les gouvernements africains continuent d'assumer la majeure partie du financement de leurs infrastructures, ayant alloué en moyenne 34 milliards de dollars par an au développement des infrastructures pour la période 2016-2020<sup>17</sup>. Les tensions budgétaires et l'augmentation du niveau d'endettement exercent toutefois une pression sur les budgets publics : entre 2019 et 2023, les gouvernements africains ont alloué en moyenne sept fois plus de fonds au service de la dette qu'au développement des infrastructures, et, dans 15 pays, les dépenses liées aux intérêts de la dette ont dépassé les dépenses consacrées aux infrastructures<sup>18</sup>.

<sup>14</sup> ONUDI, *Industrial Development Report 2026*.

<sup>15</sup> Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques, *Africa's Development Dynamics 2025 : Infrastructure, Growth and Transformation* (Addis-Abeba, Union africaine ; Paris, publication/éditions OCDE, 2025).

<sup>16</sup> Consortium pour les infrastructures en Afrique, *Tendances du Financement des Infrastructures en Afrique 2019-2020* (Abidjan, Banque africaine de développement, 2022).

<sup>17</sup> Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques, *Dynamique du développement en Afrique 2025*.

<sup>18</sup> *Ibid.*

## **D. Cible 9.4 : Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables**

15. Conformément aux tendances mondiales, les pays africains ont, en moyenne, réduit leurs émissions relatives de dioxyde de carbone<sup>19</sup>. En 2015, les émissions de CO<sub>2</sub> par unité de valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière étaient de 0,51 kg en dollars constants de 2015. En 2022, la valeur s'était légèrement améliorée, tombant à 0,47<sup>20</sup>. Le rythme de l'amélioration a toutefois été plus lent que celui qui avait été observé dans d'autres régions du monde.

16. Des disparités sous-régionales notables ressortent clairement : une amélioration de l'efficacité environnementale a été constatée en Afrique australe, en Afrique centrale et en Afrique du Nord, la plus forte réduction des émissions de dioxyde de carbone par unité de valeur ajoutée, d'environ 30 %, ayant été enregistrée en Afrique centrale ; en revanche, les émissions de dioxyde de carbone par unité ont augmenté en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest<sup>21</sup>.

17. Le potentiel d'industrialisation verte en Afrique est fondé sur ses abondantes ressources en énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, éolienne, hydraulique et géothermique. Le continent obtient déjà de meilleurs résultats que les autres régions en développement en ce qui concerne l'utilisation des énergies renouvelables, principalement sous l'impulsion des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) qui passent rapidement à des systèmes d'énergie propre. Toutefois, pour exploiter pleinement cette richesse en ressources, il faut mettre en place des stratégies d'investissement coordonnées, axées sur le développement de la production d'énergie renouvelable et des capacités de production industrielle<sup>22</sup>.

## **E. Cible 9.5 : Renforcer la recherche et perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels**

18. Dans la plupart des pays africains, la part du PIB consacrée à la recherche-développement reste bien inférieure à 1 %, l'objectif fixé par l'Union africaine, et est largement en dessous de la moyenne mondiale<sup>23</sup>.

19. L'absence d'un ministère, d'un conseil ou d'une commission spécialement chargée de cette question au sein d'un pays peut expliquer le manque de données et l'absence d'approche proactive pour suivre en permanence les dépenses intérieures brutes consacrées à la recherche-développement en pourcentage du PIB. Le calcul des dépenses intérieures brutes consacrées à la recherche-développement est très technique, car il nécessite des points focaux nationaux bien établis, appuyés par les instituts nationaux de la statistique, afin de garantir la production d'indicateurs de base de qualité, conformes à la méthodologie définie dans le *Manuel de Frascati 2015* de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

20. Les dépenses consacrées à la recherche-développement et le nombre de chercheurs scientifiques par million d'habitants dans les économies africaines à faible revenu et les économies africaines à revenu intermédiaire (tranche inférieure)

<sup>19</sup> ONUDI, *Statistical Indicators of Inclusive and Sustainable Industrialization*.

<sup>20</sup> ONUDI, « SDG 9 Indicators ».

<sup>21</sup> ONUDI, *Statistical Indicators of Inclusive and Sustainable Industrialization*.

<sup>22</sup> ONUDI, *Industrial Development Report 2026*.

<sup>23</sup> Nations Unies, CEA, Towards achieving the African Union's recommendations of expenditure of 1 % of GDP on research and development (en anglais seulement), Note d'orientation N°. ECA/18/004, Addis-Abeba, 2018.

ne représentent respectivement qu'environ 10 % et 3 % de celles des pays les plus performants au monde. Les pays africains à revenu intermédiaire (tranche supérieure) obtiennent de meilleurs résultats, avec des dépenses de recherche-développement atteignant environ 14 % et un nombre de chercheurs scientifiques par million d'habitants représentant environ 6 % des niveaux observés sur les marchés mondiaux pré-émergents<sup>24</sup>.

21. Les pays africains alignent de plus en plus leurs politiques nationales sur la Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique. Bien que les plans nationaux de développement accordent la priorité à la science, à la technologie et à l'innovation, dans de nombreux pays, les institutions ne sont pas suffisamment solides pour garantir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Des ministères chargés de la science, de la technologie et de l'innovation sont essentiels pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 9.5, en particulier le seuil minimal de référence en matière d'investissement dans la recherche. Depuis l'adoption de la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, plusieurs pays, dont le Mali, l'Ouganda et la République démocratique du Congo, ont révisé leurs politiques nationales relatives à la science, à la technologie et à l'innovation pour les mettre en adéquation avec le cadre continental et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Afrique du Sud continue d'apporter son soutien au développement de la science, de la technologie et de l'innovation dans le cadre d'initiatives de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et l'Égypte a mis en concordance sa stratégie relative à la science, à la technologie et à l'innovation avec le Programme 2030, sans toutefois faire expressément référence à la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique.

22. Les pays sont conscients des formidables perspectives que présentent les technologies émergentes, comme l'intelligence artificielle, pour stimuler l'innovation et l'esprit d'entreprise, créer des secteurs d'activité, améliorer la productivité et l'efficacité des entités publiques et privées existantes, et pour créer des emplois et des richesses. Cependant, la participation du continent aux technologies et à la société numériques reste faible. Dans le cadre des efforts visant à accélérer la contribution de la transformation numérique à la réalisation de l'objectif n° 9, de nombreux pays africains s'inspirent de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique et la Stratégie continentale sur l'intelligence artificielle. Cette dernière a pour but de tirer parti du développement de l'intelligence artificielle au service de la croissance socioéconomique en Afrique et d'intégrer cette technologie dans les mesures prises pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 dans des secteurs comme la santé, l'agriculture et les services publics.

## **F. Cible 9.a : Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement**

23. Les apports totaux du secteur public alloués aux infrastructures en Afrique ont légèrement augmenté, passant de 14,11 milliards de dollars en 2015 à 16,63 milliards de dollars en 2023 (valeurs constantes de 2023)<sup>25</sup>. Pour atteindre l'objectif n° 9 d'ici 2030, une accélération est nécessaire.

<sup>24</sup> ONUDI, *Industrial Development Report 2026*.

<sup>25</sup> Nations Unies, Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database> (consulté le 12 janvier 2026).

## **G. Cible 9.b : Soutenir les activités de recherche-développement des pays dans le secteur technologique et la diversification industrielle**

24. Les progrès au niveau de l'indicateur 9.b.1, qui mesure la proportion dans la valeur ajoutée totale des secteurs de moyenne et haute technologie, ont été très limités, les pays africains n'enregistrant en moyenne pratiquement aucune amélioration et présentant une hétérogénéité importante. La proportion dans la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie n'a augmenté que de manière infime, passant de 18,0 % en 2015 à 18,4 % en 2022, ce qui souligne l'urgence d'accélérer les progrès<sup>26</sup>. Les tendances sous-régionales varient considérablement : la plus forte amélioration de la proportion, de 2,4 points de pourcentage, a été enregistrée en Afrique de l'Ouest, tandis qu'un recul a été observé en Afrique de l'Est au cours de la même période. Il est toutefois important de noter que l'on dispose de données encore limitées au niveau des entreprises pour cet indicateur et que les données ne sont pas disponibles pour de nombreux pays, ce qui limite l'exhaustivité de l'évaluation<sup>27</sup>.

25. Dans l'ensemble, la base industrielle du continent reste concentrée en grande partie dans des secteurs à faible technologie qui sont fortement tributaires des technologies importées. Cette dépendance entrave l'accumulation de capacités technologiques nationales intégrées dans les machines et les équipements, ce qui constitue des obstacles persistants à la souveraineté technologique dans des secteurs vitaux. Ces contraintes sont encore aggravées par les défaillances des infrastructures, qui nuisent à la compétitivité des industries africaines<sup>28</sup>.

## **H. Cible 9.c : Faire en sorte que tous les habitants aient accès aux technologies de l'information et des communications**

26. La transformation numérique est un puissant vecteur de développement durable. Les technologies numériques occupent une place primordiale dans la stimulation de la croissance économique, la promotion de l'inclusion sociale et le renforcement de la résilience. Pour l'Afrique, où le programme de développement est à la fois urgent et ambitieux, ces technologies offrent de nombreuses possibilités d'accélérer les progrès et d'ouvrir la voie à de nouvelles perspectives pour la prospérité et les moyens de subsistance<sup>29</sup>.

27. En Afrique subsaharienne, la couverture du réseau mobile a été étendue et, bien que 66 % de la population possèdent un téléphone portable, seuls 36 % ont accès à Internet<sup>30</sup>. Les personnes possédant un smartphone sont encore peu nombreuses et l'utilisation de l'Internet mobile reste faible, en raison des obstacles liés à l'accessibilité financière et à la maîtrise limitée des outils numériques<sup>31</sup>. Cependant, l'écart entre le nombre de personnes possédant un téléphone mobile et celles ayant accès à Internet se réduit dans le monde, l'utilisation d'Internet

<sup>26</sup> ONUDI, « SDG 9 Indicators ».

<sup>27</sup> ONUDI, *Statistical Indicators of Inclusive and Sustainable Industrialization*.

<sup>28</sup> ONUDI, *Industrial Development Report 2026*.

<sup>29</sup> Union internationale des télécommunications, *Measuring Digital Development – State of Digital Development and Trends in the Africa Region: Challenges and Opportunities* (en anglais seulement) (Genève, 2025).

<sup>30</sup> Sauf indication contraire, l'analyse figurant dans la présente section est tirée du rapport de l'Union internationale des télécommunications intitulé « *Measuring Digital Development: Facts and Figures 2025* » (Genève, 2025).

<sup>31</sup> À titre de comparaison, l'utilisation d'Internet dans la région Asie-Pacifique et la région des États arabes atteint respectivement 77 % et 70 % de la population, ce qui correspond à la moyenne mondiale.

continuant d’augmenter plus rapidement que le nombre de personnes possédant un téléphone mobile.

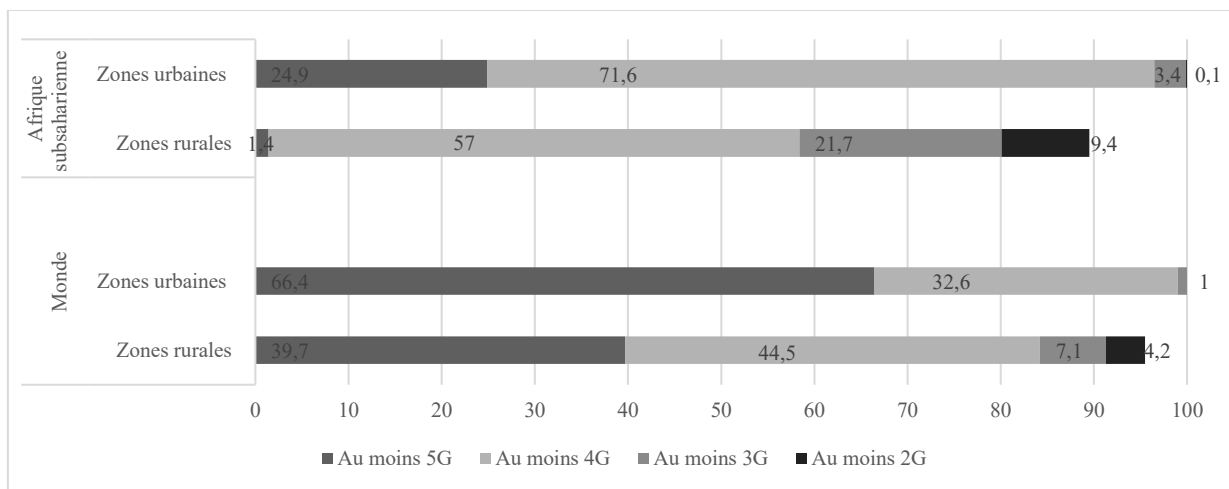
28. L’écart entre les hommes et les femmes possédant un téléphone mobile est comparable à celui observé pour l’utilisation d’Internet et, comme pour l’utilisation d’Internet, la parité hommes-femmes va très souvent de pair avec les niveaux de revenus. À l’échelle mondiale, 77 % des hommes utilisent Internet, contre 71 % des femmes, tandis qu’en Afrique subsaharienne, ces chiffres sont respectivement de 40 % et 31 %.

29. La technologie mobile 3G et au-dessus couvrent maintenant 96 % de la population mondiale. L’extension des réseaux aux 4 % restants, soit environ 312 millions de personnes, s’avère cependant lente et complexe. Près de la moitié de la population mondiale n’ayant pas accès au haut débit mobile se trouve en Afrique subsaharienne.

30. Étant donné que les zones urbaines sont plus densément peuplées et plus attractives sur le plan économique, elles sont généralement prioritaires lors de l’implantation de nouvelles infrastructures. En conséquence, 66 % des personnes vivant dans les zones urbaines à l’échelon de la planète ont déjà accès aux réseaux 5G, contre seulement 40 % de celles qui vivent dans les zones rurales, comme le montre la figure III. En Afrique subsaharienne, 80 % de la population rurale est couverte par au moins la 3G, 1 % par la 5G, 57 % par la 4G et 22 % par la 3G uniquement.

31. Les disparités dans l’accès et le nombre de personnes possédant un téléphone mobile, entre les sexes et entre les zones urbaines et rurales, empêchent la participation à l’économie numérique et freinent les progrès dans la réalisation d’un développement inclusif et durable. Il est essentiel d’étendre les réseaux à haut débit 4G et 5G et les infrastructures publiques numériques, telles que les centres de données et les pôles d’innovation, pour accélérer la transformation numérique du continent.

Figure III  
**Couverture de la population par type de réseau mobile, dans le monde et en Afrique subsaharienne, 2025**  
 (en pourcentage)



Source : Union internationale des télécommunications, *Measuring Digital Development: Facts and Figures 2025* (en anglais seulement) (Genève, 2025).

Note : Les valeurs pour les réseaux 2G, 3G et 4G indiquent le pourcentage supplémentaire de la population non couverte par une technologie de réseau plus avancée.

32. L'accessibilité financière reste un obstacle majeur à l'accès universel à Internet en Afrique. Bien que les prix soient en baisse en Afrique subsaharienne, le coût médian d'un panier de services mobiles à haut débit de 5 Go représentait 6,6 % du revenu national brut par habitant en 2024 et 5,3 % en 2025, ce qui est bien supérieur à l'objectif d'accessibilité financière de 2 % fixé par la Commission « Le large bande au service du développement durable ». Le coût du haut débit fixe est encore moins abordable. Il représentait 15,2 % du revenu national brut par habitant en 2024 et 13,8 % en 2025, ce qui le rend inaccessible pour de nombreux ménages.

33. En 2025, seuls 18 % des pays d'Afrique subsaharienne avaient atteint le stade le plus avancé (G4) de la réglementation des TIC, contre 38 % à l'échelle mondiale, ce qui souligne la nécessité de mettre en place des cadres plus favorables à l'investissement qui réduisent les risques liés aux infrastructures<sup>32</sup>. En outre, les pays africains doivent renforcer leurs politiques relatives aux technologies émergentes, compte tenu de la dépendance des économies numériques à l'égard d'une gouvernance agile et cohérente pour maximiser les avantages et gérer les risques. En 2023, l'Afrique subsaharienne était à la traîne par rapport aux autres régions en ce qui concerne la réglementation des technologies émergentes, et seuls 27 % des pays de cette région avaient mis en place des politiques d'innovation, qui sont des outils essentiels pour stimuler les économies numériques grâce à la science, à la technologie et à l'innovation, comme le montre la figure IV<sup>33</sup>.

34. Les politiques numériques sectorielles, en particulier dans l'agriculture et la finance, sont plus fréquentes. Elles ont été adoptées en effet par 48 % des pays d'Afrique subsaharienne<sup>34</sup>. L'expérimentation en matière de réglementation reste toutefois limitée : seuls 23 % de ces pays disposent de dispositifs d'expérimentation réglementaire, et, bien que les incitations réglementaires, également à 23 %, ne soient que deux points de pourcentage en dessous de la moyenne mondiale, elles restent insuffisantes pour stimuler une croissance rapide du marché. Les exonérations fiscales accordées au secteur des TIC restent faibles, à 39 %, par rapport à d'autres domaines.

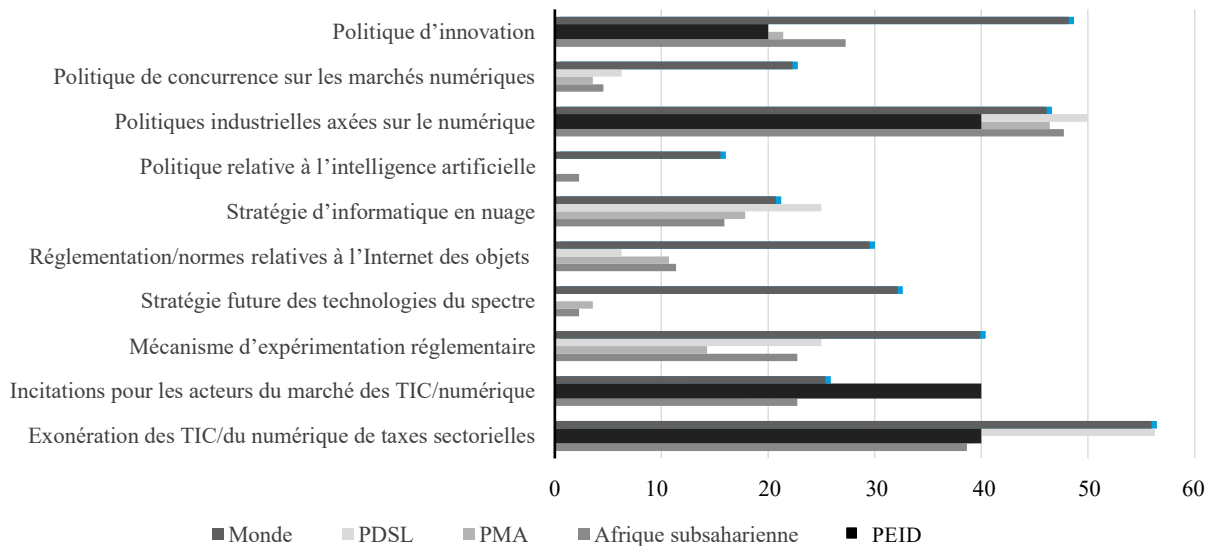
---

<sup>32</sup> Union internationale des télécommunications, *Measuring Digital Development – State of Digital Development and Trends in the Africa Region: Challenges and Opportunities* (en anglais seulement) (Genève, 2025).

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> *Ibid.*

Figure IV  
**Environnement favorable aux technologies émergentes en Afrique subsaharienne, 2023**  
 (en pourcentage de mise en œuvre)



*Abréviations* : TIC : technologies de l'information et des communications ;  
 PDSL : pays en développement sans littoral ;  
 PMA : pays les moins avancés ;  
 PEID : petits États insulaires en développement.

*Source* : adaptée de l'Union internationale des télécommunications, *Measuring Digital Development – State of Digital Development and Trends in the Africa Region: Challenges and Opportunities* (en anglais seulement) (Genève, 2025).

### III. Bonnes pratiques et solutions

35. Les zones économiques spéciales, y compris les parcs industriels, sont de plus en plus souvent des pôles technologiques et des centres de données, permettant le déploiement de centres de données hyperscale afin d'améliorer l'efficacité dans des secteurs essentiels. Les parcs industriels éthiopiens qui tirent parti de la coopération Sud-Sud pour intégrer la technologie sont une leçon pour la transformation numérique de l'Afrique (voir, par exemple, l'encadré 1)<sup>35</sup>. En Éthiopie, les parcs industriels ont vu le jour en 2013. Ils avaient pour but d'attirer l'investissement étranger direct, de créer des emplois et d'accélérer l'industrialisation. Entre 2014 et 2020, le gouvernement a investi 1 milliard de dollars dans neuf parcs de ce type. On en dénombrait plus de 20 en 2021, attirant 740 millions de dollars d'investissement étranger direct de plus de 60 investisseurs, créant 150 000 emplois, principalement pour les femmes, et générant 500 millions de dollars d'exportations de produits manufacturés en 2023. Aujourd'hui, 32 parcs industriels sont en activité dans tout le pays. Ils bénéficient du soutien d'institutions telles que l'Ethiopian Investment Board (Office éthiopien des investissements) et l'Industrial Parks Development Corporation (Société de développement des parcs

<sup>35</sup> Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, « Accelerating Ethiopia's structural transformation and science, technology and innovation: the impact of South-South cooperation » (en anglais seulement) (New York, 2025).

industriels). Grâce à des facilités de crédit et à des liens avec les petites et moyennes entreprises, ils constituent des pôles favorisant l’approvisionnement local, le développement des compétences et le transfert de technologies, faisant de l’Éthiopie un centre de fabrication et une réussite africaine.

Encadré 1

**Éthiopie : l’exemple du parc industriel d’Hawassa**

Le parc industriel d’Hawassa est l’un des principaux parcs industriels d’Éthiopie. Il est opérationnel depuis 2016. Il a été construit sur un terrain de 140 hectares, avec la possibilité de s’étendre jusqu’à 300 hectares. À plein régime, le parc emploiera 60 000 personnes. Il a été conçu pour attirer l’investissement étranger, et, par conséquent, plus de 75 % des 24 entreprises qui y opèrent sont détenues par des étrangers, et seules 6 entreprises nationales y sont implantées. Spécialisé dans le secteur du textile et de l’habillement, le parc est entièrement axé sur les exportations, principalement vers les États-Unis d’Amérique dans le cadre d’une initiative en franchise de droits mise en place conformément à la loi sur la croissance et les perspectives économiques de l’Afrique. Le parc a créé 34 000 emplois, dont plus de 80 % sont occupés par des femmes âgées de 18 à 24 ans.

*Sources* : Administration municipale d’Hawassa, « Hawassa Industrial Park », disponible à l’adresse [www.hawassa.gov.et/en/landmarks/hawassa-industrial-park](http://www.hawassa.gov.et/en/landmarks/hawassa-industrial-park), et ONUDI, *Industrial Development Report 202 : Turning Challenges into Sustainable Solutions – The New Era of Industrial Policy* (en anglais seulement) (Vienne, 2024).

36. Il subsiste cependant des problèmes en Éthiopie, notamment le coût et l’insuffisance du financement, freinant la croissance des entreprises ; la pénurie de devises étrangères, entravant les importations de matières premières ; et le manque d’efficacité de la réglementation, ralentissant les opérations. En outre, des préoccupations ont été exprimées au sujet des droits fonciers, des moyens de subsistance, des conditions de travail, des impacts environnementaux et culturels, des tensions sociales et des avantages locaux limités. Pour que les progrès soient durables, il faut répondre à ces problèmes et ces préoccupations pour être certain que l’industrialisation soit inclusive et durable.

37. En tirant parti de l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, les pays africains peuvent créer des zones économiques spéciales inclusives et durables en exploitant les possibilités offertes par le commerce et l’investissement transfrontières. Le projet du corridor de Lobito représente l’une de ces possibilités décrites dans l’encadré 2.

## Encadré 2

**Projet du corridor de Lobito : tirer parti de la technologie, des infrastructures et des zones économiques spéciales**

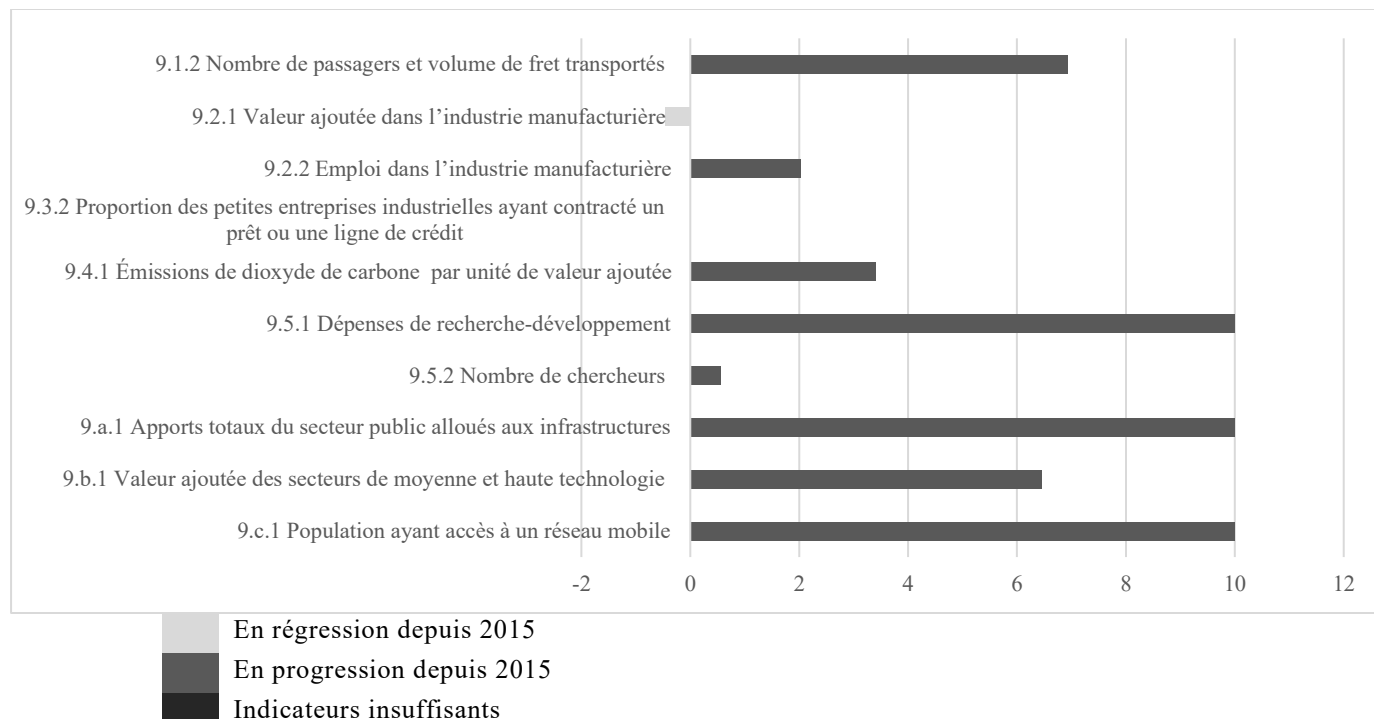
Le corridor de Lobito s'étend sur environ 1 300 km, du port de Lobito jusqu'à Luau en Angola, puis jusqu'aux frontières avec la République démocratique du Congo et la Zambie. Son élément central est le chemin de fer de Benguela, qui était dans le passé essentiel pour l'exportation des minéraux, mais qui a été perturbé par la guerre civile en Angola, puis rénové dans le cadre d'un programme chinois « rail contre pétrole » d'un montant de 2 milliards de dollars. Cependant, les volumes de fret depuis la rénovation restent bien en deçà des objectifs.

En 2023, l'Angola, la République démocratique du Congo et la Zambie ont signé un contrat d'agence pour la facilitation du transport en transit afin d'harmoniser les systèmes de mouvements, de commerce et de réglementation transfrontières. Toujours en 2023, le consortium Lobito Atlantic Railway a obtenu une concession de 30 ans, s'engageant à investir 455 millions de dollars en Angola et 100 millions de dollars en République démocratique du Congo, et à construire une ligne secondaire de 259 km entre Luacano et Jimbe, pour un coût d'environ 1 milliard de dollars. La Banque africaine de développement estime qu'il est nécessaire d'investir 1,6 milliard de dollars supplémentaires pour mener à bien l'ensemble des travaux d'extension et s'est engagée à verser 500 millions de dollars. Le projet du corridor Lobito peut réduire les frais de transit, accroître les exportations et attirer l'investissement tout en renforçant l'intégration régionale et la création d'emplois. Pour parvenir à ces résultats, il faut établir un lien entre les infrastructures du corridor et une stratégie industrielle d'ensemble qui encourage la création de valeur ajoutée locale, la diversification et la croissance inclusive, en vue de transformer le corridor de transport en un corridor industriel et un corridor de développement.

*Sources* : Gunther Beger, directeur général de la Direction de l'innovation et de la transformation économique pour les ODD, ONUDI, discours prononcé lors de la deuxième édition du Global Gateway Forum, Bruxelles, 10 octobre 2025, et Nations Unies, Zambie, « Potential impact of the Lobito corridor and support to the regional transformation agenda : policy brief » (en anglais seulement) (Lusaka, 2024).

38. Le Sénégal a considérablement renforcé l'industrie, l'innovation et les infrastructures, et est en passe d'atteindre l'objectif 9 avant la date limite. Sur les 12 indicateurs relevant de l'objectif 9, les résultats de 10 d'entre eux ont été évalués. Comme l'illustre la figure V, le pays a accompli des progrès notables dans la recherche-développement (9.5.1), les apports totaux du secteur public alloués aux infrastructures (9.a.1), la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie (9.b.1), la proportion de la population ayant accès à un réseau mobile (9.c.1) et le nombre de passagers et le volume de marchandises (9.1.2).

Figure V  
**Progrès réalisés au Sénégal au regard des indicateurs de l'objectif n° 9**  
 (score de performance normalisé)



Source : CEA, Nations Unies, Base de données mondiales relatives aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database> (consulté le 22 décembre 2025).

#### IV. Difficultés rencontrées, questions émergentes et possibilités d'accélérer la mise en œuvre

39. L'économie numérique africaine est en pleine expansion, mais reste limitée en raison des déficits d'infrastructures, des déficits de main-d'œuvre qualifiée et de la fragmentation des politiques. Avec une capacité inférieure à 1 % de la capacité mondiale des centres de données, le continent a besoin de quelque 700 centres informatiques supplémentaires<sup>36,37</sup>. Dans un contexte où l'accès à une électricité fiable est limité pour la population africaine, la demande mondiale d'énergie émanant des centres de données, des cryptomonnaies et de l'intelligence artificielle pourrait doubler d'ici 2026 par rapport à son niveau de 2022<sup>38</sup>. Les coûts élevés d'Internet limitent encore davantage l'accès. Si l'on veut combler les lacunes, il faut investir durablement.

40. L'expansion des infrastructures sur le continent permet de renforcer les chaînes de valeur industrielles nationales et régionales. La demande croissante de

<sup>36</sup> Nii Simmonds et Obinna Isiadinso, « How shared digital infrastructure can bridge the gap in Africa », Forum économique mondial, 9 avril 2025.

<sup>37</sup> Dan Swinhoe, « Report: Africa needs 1000MW & 700 data center facilities to meet demand », Data Centre Dynamics, 10 février 2021.

<sup>38</sup> Dan Swinhoe, « Report: Africa needs 1000MW & 700 data center facilities to meet demand », Data Centre Dynamics, 10 février 2021.

matériaux comme le minerai de fer et le ciment, sous l'effet de la pression démographique et de la pression exercée par le développement, offre aux pays des possibilités d'exploiter leurs ressources nationales, d'améliorer leur compétitivité et d'attirer l'investissement privé.

41. La transition mondiale vers les énergies propres stimule la demande de minéraux critiques, créant ainsi des possibilités de valeur ajoutée en Afrique. Grâce à une exploitation minière responsable et à une gouvernance renforcée, les pays africains peuvent jouer un rôle accru dans les chaînes de valeur axées sur les minéraux et fournir des composants pour les technologies d'énergie propre. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine peut aider à dynamiser le commerce intra-africain des produits transformés, notamment les composants pour véhicules électriques, les batteries, et les technologies éoliennes et solaires.

42. Bien qu'ils alourdissent les contraintes réglementaires, les cadres commerciaux régionaux et mondiaux offrent des possibilités d'améliorer la compétitivité industrielle. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine peut renforcer les chaînes de valeur régionales dans des secteurs tels que le ciment, l'aluminium et les engrais, mais des mesures externes, notamment le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne, peuvent être une source de difficultés pour les pays qui ne disposent pas de systèmes solides de surveillance du carbone et de décarbonation.

43. L'industrialisation de l'Afrique reste limitée ; le secteur manufacturier représente moins de 10 % du PIB dans de nombreux pays et seulement 2 % de la valeur ajoutée manufacturière mondiale<sup>39</sup>. Le niveau élevé de l'emploi informel, qui concerne 83 % des emplois en Afrique et 85 % en Afrique subsaharienne, restreint l'accès à des emplois sûrs et bien rémunérés, bien que de telles possibilités existent dans les secteurs à moyenne et haute technologie<sup>40</sup>.

44. Les obstacles à l'industrialisation sont étroitement liés aux déficits de travail décent. En raison du nombre limité d'emplois dans le secteur formel, les travailleurs sont contraints d'accepter des emplois dans le secteur informel sans sécurité ni accès aux soins de santé et à une pension de retraite. Il est essentiel de renforcer les capacités industrielles pour développer le travail décent et renforcer les systèmes de protection sociale.

45. Il est essentiel de mettre en place une stratégie d'industrialisation solide intégrant les technologies numériques pour accroître les possibilités d'emplois décents, ce qui, par ricochet, améliorera la productivité, étendra la protection sociale et permettra à l'Afrique de tirer parti de son dividende démographique. Les efforts visant à améliorer les conditions de travail des travailleurs du secteur informel et à soutenir la productivité et l'intégration dans le secteur informel des 218 millions d'entreprises informelles indépendantes du continent occupent une place primordiale<sup>41</sup>.

46. La diaspora africaine, qui compte près de 350 millions de personnes, représente un atout majeur pour favoriser le développement scientifique, technologique et industriel. L'Afrique peut cibler cette ressource pour attirer et

---

<sup>39</sup> Marvellous Ngundu, « Unlocking Africa's manufacturing potential », Institute for Security Studies, 15 juillet 2025.

<sup>40</sup> Union africaine, Organisation internationale du travail et Programme des Nations Unies pour le développement, « Concept Note », document préparé pour un événement intitulé « Informal economy in Africa: which way forward? Making policy responsive, inclusive and sustainable », Victoria Falls et en ligne, mai 2022.

<sup>41</sup> Marcio Cruz *et al.*, « Estimating the number of firms in Africa », Policy Research Working Paper n° 11032 (Washington, D.C., Banque mondiale, 2025).

conserver le personnel compétent dans certains domaines d'intérêt afin d'accélérer le développement technologique et industriel du continent.

47. À la neuvième Conférence mondiale de développement des télécommunications, qui s'est tenue à Bakou en novembre 2025 sur le thème « Une connectivité universelle, efficace et financièrement abordable pour un avenir numérique inclusif et durable », les États africains ont accepté de mettre en œuvre cinq initiatives régionales en Afrique pour la période 2026-2029, conformément à la Déclaration de Bakou, portant sur les infrastructures numériques résilientes et la connectivité universelle ; les écosystèmes d'intelligence artificielle inclusifs ; la confiance et la sécurité numériques ; le soutien à l'innovation ; et le financement durable<sup>42</sup>. Les initiatives ont pour but de traiter certaines questions prioritaires dans le domaine des télécommunications et des TIC, grâce à des partenariats et à la mobilisation des ressources. Leur mise en œuvre efficace pourra accélérer la réalisation de l'objectif n° 9.

## V. Principaux messages et principales recommandations visant à assurer la mise en œuvre intégrée et accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

48. Compte tenu de l'approche de l'échéance du Programme 2030 et de l'importance du deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063, les pays africains devraient :

a) Donner la priorité à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9, étant donné que les progrès réalisés dans les domaines de l'industrialisation, de l'innovation et des infrastructures résilientes génèrent d'importantes retombées positives pour l'accès à l'énergie, à la santé, à l'éducation et à la croissance économique globale, qui accélèrent toutes le développement inclusif et durable ;

b) Adopter des stratégies industrielles tournées vers l'avenir et alignées sur le plan régional, qui examinent les grandes tendances mondiales, à savoir la transition vers les énergies vertes, l'intelligence artificielle et la connectivité numérique, les chaînes d'approvisionnement en mutation, l'évolution démographique et la transformation des systèmes alimentaires, afin de favoriser une industrialisation inclusive et durable ;

c) Transposer à plus grande échelle l'investissement dans des infrastructures résilientes et intégrer la planification énergétique à l'implantation et à l'exploitation des infrastructures numériques, en reconnaissant que, si l'on veut que la connectivité numérique soit inclusive, résiliente et durable, il est essentiel d'avoir un approvisionnement en électricité fiable ;

d) Accorder la priorité à l'économie numérique, qui est un élément moteur de l'industrialisation, de la création d'emplois décents et de la diversification, et prendre d'urgence des mesures visant à déployer les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, à renforcer les compétences numériques et à encourager la participation pleine et entière des entreprises à tous les aspects de l'activité numérique ;

<sup>42</sup> Pour plus d'informations, voir ITU, « WTDC-25 snapshot report » (en anglais seulement) à l'adresse [www.itu.int/reports/wtdc-snapshot-report-2025/](http://www.itu.int/reports/wtdc-snapshot-report-2025/).

e) Comblent les déficits d'infrastructures afin de tirer pleinement parti de l'intégration régionale et de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en vue d'améliorer la connectivité transfrontière, de renforcer la sécurité énergétique et d'exploiter les possibilités technologiques ;

f) Mettre davantage l'accent sur le renforcement de la collaboration entre les pays dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour avancer sur les priorités liées au développement durable dans le cadre de la Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique et des cadres d'harmonisation correspondants, et orienter les ressources dans ce sens.

g) S'attaquer aux obstacles financiers propres à certains secteurs et à certains lieux, adapter les instruments aux besoins, mobiliser les partenaires locaux, renforcer les cadres stratégiques et réglementaires et recourir au financement mixte, notamment l'apport de capitaux à des conditions de faveur et les outils d'atténuation des risques, afin d'attirer l'investissement privé dans les infrastructures ;

h) Promouvoir une consommation et une production durables en appliquant les principes de l'économie circulaire et de la conception adéquate des produits et en adoptant des modes de vie durables, en élaborant des politiques d'utilisation efficace des ressources, en mettant en place des initiatives zéro déchet, en réduisant l'exposition aux produits chimiques dangereux et en prenant des mesures visant à réduire au minimum la pollution de l'air, du sol, des terres et de l'eau ;

i) Sélectionner en priorité des projets d'infrastructure et des projets d'investissement en réserve qui sont alignées sur le développement durable et les priorités continentales, en vue de renforcer la réceptivité à l'investissement et de mobiliser des financements verts, en s'appuyant sur une collaboration dynamique avec les partenaires bilatéraux, les institutions multilatérales et les organismes de financement du développement.

---